



## Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2015

### **Le Crédit Agricole soutient le développement des énergies renouvelables**

**Le Crédit Agricole et EDF annoncent que le groupe bancaire a choisi pour ses sites un contrat de fourniture d'électricité garantissant l'injection dans le réseau électrique d'une quantité d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables équivalente à la consommation des sites concernés. Ainsi, l'ensemble de ses sites administratifs et la majorité de ses agences pourront adopter cette solution d'ici le 1er janvier 2016.**

#### **L'équivalent de 92 % de la consommation en électricité du Crédit Agricole proviendra de sources d'énergies renouvelables au 1er janvier 2016**

EDF permet depuis octobre 2015 au Crédit Agricole de bénéficier d'une production d'électricité d'origine renouvelable équivalente à 100% de la consommation de 8 159 sites, pour un volume final de 573GWh. Au total, l'équivalent de 588GWh sur 8 525 sites, représentant 92% de la consommation du groupe bancaire, proviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de sources d'énergies renouvelables. La consommation totale d'électricité du Crédit Agricole représente environ 639GWh, soit la quasi-totalité de la capacité de production du barrage de Serre-Ponçon.

#### **Une électricité produite en France métropolitaine**

Au moyen d'un certificat de garantie d'origine, EDF assure qu'elle a produit une quantité d'électricité égale à la consommation du Crédit Agricole. Ainsi, pour 1MWh consommé, c'est 1MWh d'électricité renouvelable produite en France métropolitaine, à partir du parc de production du groupe EDF, qui est injecté dans le réseau électrique.

#### **Une énergie renouvelable**

En Europe, en 2020, 23% de la consommation d'électricité devront être issus d'énergies renouvelables. Ces énergies ne participent pas à l'augmentation de l'effet de serre ni à la pollution de l'air, n'émettant ni CO2 ni gaz polluants

Le Crédit Agricole, premier financeur bancaire des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des bâtiments en France, leader mondial des green bonds et premier gestionnaire d'actifs à proposer, avec Amundi, des fonds indiciels bas carbone, renforce ainsi son engagement en faveur de l'environnement et du développement économique des territoires.

Contact presse :

Caroline de Cassagne – 01 49 53 41 72 - [caroline.decassagne@ca-fnca.fr](mailto:caroline.decassagne@ca-fnca.fr)

Charlotte de Chavagnac - 01 57 72 11 17 – [charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr](mailto:charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr)

Alexandre Barat - 01 43 23 07 31 – [alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr](mailto:alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr)

01 40 42 46 37 / [service-de-presse@edf.fr](mailto:service-de-presse@edf.fr)

## A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France. Il a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 72,9 milliards d'euros dont 45,2% hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.